

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7289283001

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7289283001>

Cette annonce a été mise en ligne le **26 avril 2022** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

Avis est donné de la constitution par apports en numéraire, pour une durée de 99 ans, d'une Société par actions simplifiée dénommée AXEL THUE, au capital de 210.500 euros.

Son siège social est fixé 1 Rue de Buffon 49100 ANGERS. Elle a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger, l'acquisition, la propriété, la gestion, la construction, l'entretien, la mise en valeur, l'exploitation, la location, l'administration et la disposition, de tout immeuble à usage d'habitation, professionnel ou commercial, ou droits réels immobiliers, l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, de participations ou intérêts de quelque nature que ce soit dans toutes sociétés ou entités, commerciales, civiles ou autres, de droit français ou de droit étranger.

Son premier Président est la société EUCLIDE (société à responsabilité limitée, dont le siège social est 1 rue de Buffon 49100 ANGERS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 840 723 746).

Son premier Directeur général est Monsieur Frédéric TRAVADON, demeurant 22 Bis Rue Chèvre 49000 ANGERS.

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.

En cas de pluralité d'associés, toute transmission sous quelque forme que ce soit d'actions, titres de capital et autres valeurs mobilières donnant accès au capital titres, quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société donné par décision collective ordinaire des associés.

Immatriculation de la société au RCS d'ANGERS.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

